



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

ARRETE MUNICIPAL

Nos réf. : 2012/103/PM/DB

ACTE EXECUTOIRE le 05 JUIN 2012
en application de la loi du
2 Mars 1982 modifiée
AFFICHÉ LE 05 JUIN 2012

Objet : Arrêté municipal portant adressage des locaux à usage d'habitation ou autres usages nouvellement construits ou existants sur le territoire communal et sis rue Pasteur.

NOUS, MAIRE DE PERSAN,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-28

VU Le Code de la Route, notamment l'article R. 110-1,

VU Décret n° 81-968 du 16 octobre 1981 portant publication de l'accord européen du 1er mai 1971 complétant la convention sur la circulation routière, ouverte à la signature à Vienne le 8 novembre 1968 et de l'accord européen du 1er mai 1971 complétant la convention sur la signalisation routière, ouverte à la signature à Vienne le 8 novembre 1968

VU Décret n° 2000-80 du 24 janvier 2000 portant publication des amendements à la convention sur la signalisation routière du 8 novembre 1968, adoptés à Genève le 5 février 1993

VU les dispositions relatives au Code de l'Urbanisme, au Code de la construction et de l'habitat et des permissions de lotir et de construire récemment délivrées sur l'ensemble du territoire communal

ATTENDU Que la section cadastrée au numéro quatre rue Pasteur a été divisée en deux parcelles répertoriées « AE 449 » et « AE 596 ».

CONSIDERANT : Qu'il appartient au Maire, au titre de ses pouvoirs de Police, de procéder à la primo numérotation sur les voiries des locaux à usage d'habitation ou autres usages

.../...

ARRETONS

ARTICLE 1 :

Rue Pasteur, sur la parcelle cadastrée « AE 449 », il est attribué la numérotation suivante : 04 rue Pasteur.

ARTICLE 2 :

Rue Pasteur, sur la parcelle cadastrée « AE 596 », il est attribué la numérotation suivante : 04 Ter rue Pasteur.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des Arrêtés Municipaux, transmis à Monsieur le Sous Préfet de Pontoise, publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

Fait à Persan, le 01 juin 2012

0 5 JUIN 2012
ACTE EXECUTOIRE le
en application de la loi du
2 Mars 1982 modifiée
AFFICHÉ LE 0 5 JUIN 2012



Philippe COUSIN

Maire de Persan

